

Vous êtes salarié(e) de L'Artisanat ? Vous avez aussi des droits !

La CGT s'organise pour mieux rassembler les salariés de l'artisanat. Prenez contact avec nous.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de l'artisanat !

La CGT s'organise pour mieux rassembler les salariés de l'artisanat afin de permettre dans les Très Petites Entreprises une meilleure prise en compte de la vie, des conditions de travail, de la protection sociale, de l'opinion des salariés. **L'objectif est aussi d'être mieux reconnu dans nos emplois comme dans la société.**

La CGT a signé avec les autres confédérations syndicales et les représentants patronaux de l'artisanat regroupés au sein de l'UPA, un accord pour un dialogue social dans l'artisanat.

L'UPA, comme vous le savez, regroupe la totalité des chefs d'entreprises de l'artisanat qui sont syndiqués à la CAPEB (bâtiment), au CNAMS (services) et à la CGAD (alimentation). Votre employeur est, lui aussi, adhérent d'un de ces syndicats.

L'accord signé s'est traduit dans, notre région, par la mise en place d'une CPRIA (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat). Cette Commission doit, selon nous, permettre la mise en place d'instances interentreprises, par site, par profession sur notre région, votre département ou localité :

- **Des instances qui devraient, après négociation avec les employeurs, assumer des rôles proches des délégués du personnel et des comités d'entreprises,**
- **Des instances où les représentants syndicaux des salariés de l'artisanat désignés**

parmi eux seraient, à terme et selon nous, élus pour participer à ces instances de dialogue social qui sont à créer,

- **Des instances ouvertes à la négociation territorialement ou/et par profession, pour vos droits, pour les salaires, pour l'organisation du travail, pour la prévoyance, pour l'égalité professionnelle homme/femme, pour la formation professionnelle, pour résoudre des situations conflictuelles,**

Comme cela existe dans les grandes entreprises.

Les conditions de travail et d'emploi sont différentes d'une entreprise à l'autre, d'une profession à l'autre, mais il existe une constante : **ce sont toujours les salariés qui font les frais d'une précarité d'emploi et de bas salaires dus, entre autre, à une concurrence bien souvent déloyale entre entreprises pour les meilleurs profits de certains.**

Cette concurrence entre les entreprises ne se fait pas toujours sur la qualité des services et des productions, mais sur le dos des salariés : c'est à celles qui paieront le moins en salaire et avantages sociaux. Cela conduit parfois certains employeurs à peser moralement, financièrement, en ne payant pas ce qui est dû comme les heures supplémentaires, par exemple. Comme ce n'est pas la même chose dans toutes les entreprises, nous voulons que là où c'est le mieux serve d'exemple pour que ce soit mieux partout.



midi-pyrénées

la
cgt
comité régional

la
cgt
artisanat

Nous ne pouvons laisser les entreprises remettre en cause le Code du travail, les conventions collectives, en ne les appliquant pas. Une telle façon de faire est injuste socialement pour les salariés qui apportent leur travail à l'entreprise et défavorise les entreprises respectueuses de la législation.

La CGT (Confédération Générale du Travail) insiste et précise que ce sont les salariés qui apportent à l'entreprise leur travail et pas le contraire: **sans le travail des salariés! pas d'entreprise.** En apportant nos connaissances, notre force physique et intellectuelle, notre expérience à l'entreprise nous sommes des acteurs essentiels dans l'économie locale, régionale, nationale. C'est nous qui donnons tout son rayonnement à l'entreprise et qui

créons des richesses. C'est aussi notre pouvoir d'achat, fait de nos salaires et cotisations sociales, qui assure par notre consommation, les débouchés des entreprises.

C'est pour cela que se justifie la mise en place d'instances de délégués dans toutes les professions:

hôtel, restaurant, construction, coiffure, automobile, décoration, entretien nettoyage, imprimerie, photo, secrétariat, réparation, santé, soins beauté, textile habillement, travail du bois, du cuir, du métal, transport, ambulances, métiers d'art, boucherie, boulangerie, charcuterie, chocolaterie - confiserie, crêperie, glacerie, pâtisserie, commerce du poisson et de la conchyliculture, triperie...

Une adresse courriel, un numéro de téléphone national à votre disposition

Commission nationale « Dialogue social artisanat » CGT

263 rue de Paris - 93 516 Montreuil CEDEX.
Tél.: 01 48 18 84 48 - e-mail: artisanat@cgt.fr

Pour la région Midi-Pyrénées

Comité Régional CGT

7, place du fer à cheval, 31000 Toulouse
Tél.: 05 61 23 38 66 ou 05 61 23 35 52
e-mail: cgt.crpm@orange.fr ou gypavancgt@orange.fr

Union Départementale CGT de l'Ariège

17, place Albert Tournier, 09 103 Pamiers
Tél.: 05 34 01 35 45
e-mail: udcgt.09@wanadoo.fr

Union Départementale CGT de l'Aveyron

BP 826, 50, rue Raynal 12 008 Rodez Cédex
Tel: 05 65 68 22 30
e-mail: ud12@cgt.fr

Union Départementale CGT du Gers

33, rue Gambetta, BP 138, 32 003 Auch Cédex
Tél.: 05 62 05 08 38
e-mail: ud32@cgt.fr

Union Départementale CGT de la Haute-Garonne

BP 7094, Bourse du Travail 19 place St. Sernin 31 070 Toulouse Cédex 7
Tél.: 05 61 21 53 75
e-mail: ud31@cgt.fr

Union Départementale CGT des Hautes-Pyrénées

Bourse du Travail place des Droits de l'Homme 65 000 Tarbes
Tél.: 05 62 37 01 37
e-mail: ud65@cgt.fr

Union Départementale CGT du Lot

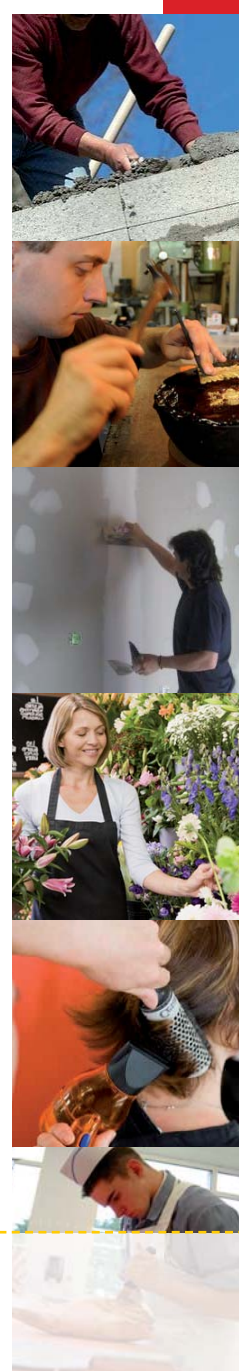
Bourse du Travail, BP 193, 34 place C. Rousseau 46 000 Cahors
Tél.: 05 65 35 08 56
e-mail: ud46@cgt.fr

Union Départementale CGT du Tarn

9, place Fernand Pelloutier 81 000 Albi
Tél.: 05 63 54 03 70/e-mail: ud81@cgt.fr

Union Départementale CGT du Tarn et Garonne

18, rue Michelet 82 000 Montauban
Tél.: 05 63 63 07 41
e-mail: ud82@cgt.fr



Bulletin de syndicalisation

Nom Prénom

Adresse.....

Tél : e-mail.....

Société :

Je souhaite me syndiquer

Je souhaite avoir un contact

A renvoyer à l'Union Départemental de votre département (adresse ci-dessus)